



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2021

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAIGNET, Adjoints au Maire.

M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, M. Jimmy ROGEON, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Absents :

Mme Florence RIVIERE

Mme Géraldine PRINTEMPS

Secrétaire :

Mme Cécile TOSOLINI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

-
- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2021
 - **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire
 - **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ;
 - **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif ;

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;
- **PREND ACTE** du rapport 2020 des représentants des collectivités membres de l'Assemblée Spéciale de l'Agence des Services aux Collectivités Locales de Vendée ;
- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs proposée par la Bibliothèque départementale de la Vendée et jointe en annexe ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **DECIDE DE RETIRER** la délibération n°5 du 14 septembre 2021 approuvant la rétrocession de concession carré 6 plan 66 consentie à Monsieur Claude GUILLON à titre gratuit ;
- **DENOMME** le chemin rural reliant la Guimardière à la rivière Vendée en "chemin de la planche de la roche" ;
- **CREE** 1 emploi temporaire :
 - Motif du recours à un agent contractuel :
article 3-I-1°(accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
 - Durée maximum du contrat : du 1^{er} janvier 2022 au 31 juillet 2022 ;
 - Temps de travail : 24 heures / semaine
 - Nature des fonctions : agent polyvalent d'entretien
 - Niveau de recrutement : adjoint technique
 - Niveau de rémunération : 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 354, indice majoré 332

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012 ;
- **ADMET** en non-valeur les créances s'élevant à 100,20 € relatives au Budget Général ;
- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2021 ;
- **APPROUVE** les tarifs 2022 pour les salles communales
- **APPROUVE** le projet d'un espace de loisirs et sportif de plein air ; **APPROUVE** le plan de financement pour un montant estimatif de 70.000 € HT ; **SOLLICITE** l'attribution de la DETR/DSIL pour l'année 2022 à hauteur de 30 % ; **SOLLICITE** la subvention au Conseil Départemental à hauteur de 30 % ;
- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'immeuble communal situé 87 rue de la mairie à Saint-Michel-le-Cloucq pour y créer des logements locatifs sociaux, à destination des ménages à faible ressource réalisé par SOLIHA ; **VALIDE** – *sous réserve d'une décision favorable du Directoire de la foncière BLI* - le démarrage de la phase conception de l'opération ; **VALIDE** la signature d'un bail à réhabilitation sous conditions suspensives après avancement suffisant du projet , **APPROUVE** les demandes de financement assurées par SOLIHA BLI Pays de la Loire, après avancement suffisant du projet ; **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce projet ;

Informations diverses :

- *Présentation d'une esquisse d'aménagement du futur lotissement à La Meilleraie (La Doucinière 2)*
- *Rencontre avec Mme la Sous-Préfète :*
 - *dossier de la rocade a été évoqué, il a été question de la nouvelle étude d'impact réalisée par la DREAL. Mme la Sous-Préfète doit apporter des précisions sur le sujet*
 - *dossier de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022*

Conseil municipal des enfants : 11 candidats (2 CM2, 6 CM1, 3 CE2) , les candidatures ont été déposées, les élections auront lieu le 8 janvier 2022.

- La Présidente du quartier de Biennale Paradis-la Sablière- St Michel le Cloucq : Election de la Vicomtesse et Demoiselles d'honneur aura lieu 12 février 2022 à la salle des fêtes de Saint-Michel-le-Cloucq ; Le quartier recherche des jeunes filles volontaires, il faut être âgée de 16 ans minimum ;

- Points sur les travaux en cours :

- *Réception des travaux sur la partie paysagère du CCU (Plateau salle des fêtes)*
- *Travaux accessibilité du groupe scolaire sont terminés*
- *Travaux aménagement du cimetière (espace cinéraire) vont commencer*

Fin de séance : 23h 30

Vu par le Maire pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le **15 DEC. 2021**

Le Maire,

Francis GUILLON

